

157 plumes

Monsieur

barbare & captant d'un port de mer vers V
 de par nainz poulx aller a moy d'un a d'un
 en grande a V de ne se pas pardega
 de se a grande poulx est que nous l'admiral
 a come a par de la de l'admiral d'ordre que
 les d'admiral de quelle ne soient et d'ordre de
 soy nous par d'admiral la fuste de par
 sont par fust de par d'admiral et d'admiral
 soy d'admiral de V de ne d'admiral plus
 d'admiral par les d'admiral d'admiral
 V de par d'admiral d'admiral
 sont de d'admiral d'admiral d'admiral
 fust de d'admiral la grace de d'admiral
 d'admiral d'admiral d'admiral d'admiral

Quant a l'estat de ce pays et que l'admiral
 qui seules de d'admiral ne d'admiral
 de par d'admiral d'admiral de la d'admiral
 d'admiral de V de ne d'admiral de
 pour de d'admiral de d'admiral d'admiral
 soy d'admiral d'admiral de d'admiral de
 grace / Vrai est que d'admiral d'admiral
 d'admiral de la place de d'admiral d'admiral

pot, suspect, et autres lesquelles V. Ex. et
 pouvoient autoriser surat qu'elle et bonne fidelement
 et cela fait, susdit par et approuve de
 par desir et voudront venir a votre redresse
 Monsieur en me fidelement par le volume de
 mande a V. Ex. la totale resolution que mesme
 est elle entendue de vous sur ce que dessus
 par le tout que j'ai autre chose et approuve
 de V. Ex. ferait sur prout de la de vous
 a tout le bon pour provision

ainsi
 Middelbourg le xv de novembre 1575
 D. V. Ex.

En respect et respectant
 Alexander de plantain

